



Application jugement du tribunal

Par **Dedezdu56**, le **22/10/2019** à **09:27**

Bonjour,

Je souhaiterais faire appliquer une décision de justice qui date de mars 2013, mon ex-conjointe doit me fournir son planning de travail professionnel un mois à l'avance, et ne l'a jamais fait, elle me donne un planning écrit de sa main sur une feuille A4, car elle a toujours refusé de le donner en prenant comme excuse que le nom de ces collègues apparaît dessus. Hors depuis 1 an mes enfants demande de venir vivre avec moi 1 semaine sur 2, nous avons donc décidé de faire une convention de parentalité avec chacun son avocate, nous nous sommes mis d'accord sur les termes, mais voilà elle rajoute des paragraphes sur cette convention par rapport à ces week-end de travail, du coup elle décrète que je dois prendre les enfants 4 week-end de rang car il paraît qu'elle travaille, hors je sais de source sûr que c'est faux. Elle a donné un planning papier (pris vierge sur internet) sur 1 an à son avocate, avec de grosses incohérences relevées par mon avocate, car elle ne reçoit son planning que 1 mois à l'avance avec son employeur (elle travaille en maison de retraite en tant que ASH), donc forcément son planning ne peut pas être bon. Je souhaiterais donc la forcer à me remettre son planning professionnel, elle ou son employeur, est que cela est possible en faisant appel à un huissier ?

Merci de vos réponse, car là je n'en peut plus de cette situation, elle garde les week-end pour elle et moi les enfants, et elle garde aussi bien sûr la pension alimentaire, car pour l'instant les enfants viennent en garde alternée progressive, car d'après mon ex, ils ne sont pas en sécurité avec moi et doivent s'habituer progressivement à vivre avec moi !!une abbération